



Gemeng Munneref

AVIS AU PUBLIC

Projets de plans directeurs sectoriels

Enquête publique

Plans sectoriels

(Loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire)

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 12 de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, les projets de plans directeurs sectoriels seront déposés **pendant trente jours à partir du 28 mai 2018 jusqu'au 27 juin 2018 inclus** à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture des bureaux. Les documents sont également publiés sur le site internet du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (www.at.public.lu).

Les observations des intéressés concernant les projets de plans directeurs sectoriels devront être présentées **par écrit au collège des bourgmestre et échevins** (1, avenue des Villes Jumelées L-5627 Mondorf-les-Bains) **dans les 45 jours** à compter de la publication du dépôt à la maison communale, **soit jusqu'au 12 juillet 2018 inclus** le tout sous peine de forclusion – le cachet de la poste faisant foi.

Les habitants de la commune pourront participer à une des quatre réunions d'informations suivantes:

- **Grevenmacher** – Salle des fêtes du Maacher Lycée, 3, rue de l'Ecole L-6760 Grevenmacher (accès via rue des Caves) – le **31 mai 2018 à 19.00 heures**
- **Marnach** – Centre Culturel Cube 521, 1-3 Driicht L-9764 Marnach – le **4 juin 2018 à 19.00 heures**
- **Luxembourg** – Forum Geesseknäppchen 40, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg – le **11 juin 2018 à 19.00 heures**
- **Esch-Sur-Alzette** – Grand auditoire au Campus Belval de l'Université du Luxembourg 2, avenue de l'Université L-4365 Esch-Sur-Alzette – le **13 juin 2018 à 19.00 heures**

Mondorf-les-Bains, le 28 mai 2018

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire communal

Le bourgmestre



Gemeng Munneref

AVIS AU PUBLIC

Projets de plans directeurs sectoriels Enquête publique

Evaluation environnementale stratégique (EES/SUP)

(Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement)

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 7 paragraphe 1 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, les projets de plans directeurs sectoriels et les rapports sur les incidences environnementales (RIE) seront déposés **pendant trente jours à partir du 28 mai 2018 jusqu'au 27 juin 2018 inclus** à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture des bureaux. Ces documents sont également disponibles et consultables sur le site internet du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (www.at.public.lu).

Les observations des intéressés relatives à l'évaluation environnementale stratégique, qui devront se limiter aux seuls aspects environnementaux des projets de plans directeurs sectoriels, sont à présenter **par écrit au Ministre du Développement durable et des Infrastructures – Département de l'aménagement du territoire (4, Place de l'Europe, L-1499 Luxembourg) ou par voie électronique (observations_sup@mat.etat.lu) dans les 45 jours** à compter de la publication du dépôt à la maison communale, **soit jusqu'au 12 juillet 2018 inclus**.

Les habitants de la commune pourront participer à une des quatre réunions d'informations suivantes:

- **Grevenmacher** – Salle des fêtes du Maacher Lycée, 3, rue de l'Ecole L-6760 Grevenmacher (accès via rue des Caves) – le **31 mai 2018 à 19.00 heures**
- **Marnach** – Centre Culturel Cube 521, 1-3 Driicht L-9764 Marnach – le **4 juin 2018 à 19.00 heures**
- **Luxembourg** – Forum Geesseknäppchen 40, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg – le **11 juin 2018 à 19.00 heures**
- **Esch-Sur-Alzette** – Grand auditoire au Campus Belval de l'Université du Luxembourg 2, avenue de l'Université L-4365 Esch-Sur-Alzette – le **13 juin 2018 à 19.00 heures**

Mondorf-les-Bains, le 28 mai 2018

Pour le collège des bourgmestre et échevins


Le secrétaire communal


Le bourgmestre